

Sécurisez votre investissement mobilier : tout ce qu'il faut vérifier avant de signer

Avant de signer le bon de commande

- Vérifiez que la dénomination précise (marque, modèle, références, finitions, tissus) est détaillée pour éviter toute substitution.
- Exigez l'inscription d'une date limite de livraison (à défaut, le vendeur est légalement tenu de livrer sous 30 jours).
- Contrôlez le détail des coûts : frais de livraison, éco-participation et conditions de reprise de l'ancien mobilier (loi AGECE).
- Pour le sur-mesure, validez les cotes précises et vérifiez la présence d'une clause sur les tolérances acceptables pour les matériaux naturels.
- Demandez la classe d'émission de formaldéhyde (norme E1 ou supérieure) et la présence de labels de durabilité (PEFC, FSC).

Anticiper l'accès et l'installation

- Mesurez précisément vos passages (portes, escaliers, ascenseur) avant l'achat.
- Vérifiez les dimensions du mobilier, colis compris, pour anticiper les problèmes d'accès lors de la livraison.

Le jour de la livraison

- Ne signez jamais 'sous réserve de déballage' : notez des réserves précises (ex: 'rayure sur le montant droit') pour que la garantie fonctionne.
- Inspectez minutieusement l'état du mobilier avant le départ du livreur.

Garanties et entretien

- Clarifiez la durée de la garantie commerciale spécifique offerte par le fabricant, distincte de la garantie légale de conformité de 2 ans.
- Réclamez systématiquement la notice d'entretien spécifique au matériau (ex: cuir pleine fleur, bois huilé) avant l'achat.